

Paris, le 25 juin 2014

Les réponses de la CRE pour faire évoluer les réseaux d'électricité vers les smart grids

Les nouveaux modes de production d'électricité à partir d'énergie de sources renouvelables, les enjeux de la maîtrise de la demande en énergie, les nouveaux usages de consommation imposent de moderniser la gestion des réseaux. Aux questions qui se posent sur le plan technique, économique et juridique, la CRE apporte les réponses indispensables au déploiement à grande échelle des smart grids. À l'issue d'une large consultation de l'ensemble des acteurs, la CRE publie aujourd'hui 41 recommandations pour faire passer les smart grids du stade expérimental au stade opérationnel. Cette filière représente un enjeu industriel fort pour la France avec la création de près de 25 000 emplois et un chiffre d'affaires estimé à 6 Md€ pour 2020.

Les 41 recommandations de la CRE visent à :

- favoriser le développement de nouveaux services pour les utilisateurs des réseaux publics de distribution en basse tension ;
- accroître la performance des réseaux publics de distribution d'électricité en basse tension ;
- contribuer à la performance globale du système électrique.

Parmi les mesures qu'elle propose, elle préconise de donner une qualification juridique spécifique à l'activité de recharge des véhicules électriques et de simplifier la gestion des bornes de recharge. Pour le stockage de l'électricité, elle indique les dispositions techniques nécessaires au raccordement de ces installations sur le réseau de distribution d'électricité. Elle définit les modalités nécessaires pour encourager la consommation d'électricité au moment où l'électricité est produite à partir de source renouvelable et anticiper les périodes de pointe de la journée. Pour la protection des données issues des nouvelles technologies mises en œuvre sur les réseaux, la CRE rappelle qu'un cadre strict est nécessaire pour assurer leur sécurité et leur totale confidentialité.

Les missions de la CRE la conduisent à suivre l'évolution des réseaux d'électricité. Elle a entrepris dès 2010 un travail de prospection sur les smart grids. Elle a ouvert avec l'ensemble des acteurs nationaux et locaux une très large concertation avec la création d'un site Internet dédié, l'organisation de forums thématiques, tables rondes en région et réunions de travail. Elle a ainsi recensé plus d'une centaine d'expérimentations sur l'ensemble du territoire. Fin 2013, elle a lancé une consultation publique qui a recueilli un franc succès auprès des acteurs avec plus de 80 réponses.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr
Cécile CASADEI – 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr